

PROCÉDURE D'APPROBATION DE RÉGATE DE RCA

À l'association et au club organisateur de la régata

Ces documents ont été préparés pour vous aider dans la planification d'un événement sécuritaire et équitable. Ils sont nécessaires pour toutes les régates organisées au Canada. Un comité organisateur qui veut organiser un événement doit se familiariser avec le Code de course de RCA.

Ces documents s'appliquent autant à la course en ligne qu'à la course contre la montre. Lorsqu'une course contre la montre impose des exigences particulières, celles-ci seront indiquées. Il n'existe aucune norme de grandeur pour une course contre la montre, il incombe donc au juge en chef et au comité organisateur de bien tenir compte des particularités du plan d'eau lors de l'établissement des exigences quant à la sécurité et à l'équité de la régata.

Première étape

Vous devez mettre sur pied un comité organisateur local et nommer un président de la régata qui dirigera les travaux du comité organisateur. Dans le cas de l'organisation d'un championnat d'envergure nationale, RCA consultera le comité organisateur et approuvera la candidature du président de la régata.

Deuxième étape

Avant d'organiser une régata, le comité organisateur doit remplir le formulaire de « Demande d'approbation de régata » et le remettre pour approbation à son Association provinciale d'aviron. La demande doit comprendre les informations suivantes :

Annexe A – Demande d'approbation d'une régata. Les deux côtés de la demande doivent être dûment remplis. Un document qui demande une dérogation aux règles du Code de course de RCA doit préciser les exemptions aux règles demandées ET indiquer clairement comment les mesures prévues pour les dérogations en question respecteront tout de même les normes de sécurité et d'équité du Code de course de RCA.

Annexe C – Liste de vérification d'une demande d'approbation de régata – La page 1 ainsi que la colonne A (en gris) de la page 2 doivent être dûment remplies.

Dans le cas de régates de championnat national, la demande doit être faite à l'Association provinciale d'aviron, toutefois, avant que l'approbation soit accordée par l'Association provinciale d'aviron, la demande doit avoir été préalablement révisée et approuvée par RCA.



Très important – Les demandes devraient être reçues par l'Association provinciale d'aviron au plus tard à la date déterminée par cette association. Bien noter que si la demande est reçue après cette date, l'Association provinciale d'aviron peut décider de ne pas l'étudier et de refuser l'approbation de régates.

Troisième étape

Chaque association provinciale d'aviron établira le processus de nomination et d'approbation du juge en chef pour la régates. Le comité organisateur devra faire entériner le processus auprès de son association provinciale d'aviron avant de procéder à une demande d'approbation de régates.

Dans le cas d'une régates nationale, le comité des juges de RCA en collaboration avec le comité organisateur choisira le juge en chef.

Quatrième étape

L'Association provinciale d'aviron enverra une lettre confirmant son approbation de la tenue d'une régates au comité organisateur. L'Association provinciale d'aviron remettra aussi une copie de la liste de vérification de la régates (se reporter à l'annexe C) et le formulaire de rapport de régates (se reporter à l'annexe D). Ces documents seront envoyés au président du comité organisateur et au juge en chef de la régates.

Cinquième étape

Le juge en chef communiquera avec le comité organisateur local pour fixer le nombre de juges, le personnel de soutien et les bénévoles qui seront nécessaires. Le juge en chef confirmera aussi le nombre d'embarcations de juges et de sécurité qui seront nécessaires. Le juge en chef veillera à traiter toute irrégularité ou tout problème de l'année précédente.

Bien prendre note que le président de la régates et le juge en chef ont la responsabilité conjointe de fixer le nombre d'effectifs pour la régates, incluant le nombre de juges brevetés qui seront nécessaires pour arbitrer la régates. Le Code de course de RCA exige au moins 4 juges brevetés présents à chaque course en ligne. Dans le cas des têtes de rivière, le nombre de juges brevetés sera fixé par le juge en chef et le comité organisateur, toutefois on exige la présence d'un minimum de 2 juges. La tâche d'obtenir les effectifs nécessaires pour la commission d'arbitrage incombe au juge en chef.

Sixième étape

Lors de la régates, la responsabilité d'offrir l'environnement le plus sécuritaire et équitable possible pour tous les compétiteurs incombe au juge en chef et au président de la régates. Le juge en chef signalera immédiatement toute irrégularité au comité organisateur local.



Toute irrégularité que le juge en chef ne peut pas tolérer le jour de la régates peut être une raison pour retarder la régates jusqu'au moment où les conditions sont satisfaites.

Si nécessaire, le juge en chef peut retirer l'approbation pour la régates et refuser de permettre aux juges de RCA d'arbitrer.

Septième étape

Après la régates, le juge en chef remplira et expédiera le « Formulaire de rapport de régates » ci-joint (se reporter à l'annexe D), ainsi que « la liste de vérification d'approbation de régates » complétée (se reporter à l'annexe C) à l'Association provinciale d'aviron et au comité organisateur. On enverra également une copie des documents à RCA dans le cas d'une régates nationale. Les rapports doivent être reçus au plus tard 30 jours après l'événement. Le juge en chef devrait sans délai rapporter au bureau de RCA tout incident qui peut donner lieu à une réclamation en vertu de la police d'assurance de RCA.

Huitième étape

L'Association provinciale d'aviron révisera tous les formulaires de rapport de régates pour aider en outre au perfectionnement des juges et des administrateurs de régates dans les provinces. Elle rapportera immédiatement à RCA toute situation qui peut donner lieu à une réclamation en vertu de la police d'assurance de RCA.



Annexe A – DEMANDE D'APPROBATION POUR UNE RÉGATE

Club/Association : _____

Régate : _____ Date : _____

Endroit : _____

Distance : _____

Plan d'eau (ex. : lac, rivière, océan) : _____

Site de la régata/adresse : _____

Président de la régata : _____

Téléphone : _____ Nombre d'épreuves : _____

Télécopieur : _____ Nombre de courses prévu : _____

Courriel : _____



La présente Association ou le présent club _____, désigné sous le nom de « Club » qui produit une demande d'application pour une approbation comprend que pour recevoir cette autorisation (approbation), il doit

- organiser une régates de courses en ligne selon le Code de course de RCA
- organiser une régates de courses contre la montre selon la procédure d'approbation de RCA

Le Club est au courant du Code de course de RCA et se conformera aux lignes directrices de RCA en matière de sécurité. (En vertu de la clause d'exception du Code de course de RCA, une dérogation aux règles est admissible, mais doit être déclarée à l'avance en utilisant l'espace ci-dessous et elle doit être approuvée par l'Association provinciale.)

Le Club comprend que toutes les embarcations de juges et de sécurité doivent être conformes aux exigences en vigueur de Transport Canada.

Le Club remplira la liste de vérification de régates suivante de Rowing Canada Aviron (annexe C)

Les exceptions au Code de course de RCA seront énumérées et définies à l'endroit prévu ci-dessous. Le comité organisateur doit préciser les mesures qui seront appliquées pour assurer un niveau de sécurité et d'équité équivalent dans le cas où la dérogation est accordée.

Un comité organisateur d'une régates peut s'éloigner du Code de course de RCA seulement si :

- a. les règles « locales » qui devront être appliquées sont clairement décrites dans la demande d'approbation de RCA et sont approuvées à l'avance par RCA;
- b. tous les participants sont informés des règles « locales » avant la régates dans la trousse de renseignements pré événement et,
- c. les règles locales offrent un niveau de sécurité et d'équitabilité semblable à celui du Code de course de RCA.

Signature autorisée

Date



Annexe B – EXIGENCES POUR LES RÉGATES

(se reporter aussi à la liste de vérification de régates - annexe C)

Exigences pour le site :

Un site d'aviron contrôlé et sécuritaire qui offre une aire de rassemblement, des toilettes convenables, un abri, des vestiaires, de l'eau potable sur le site, un endroit pour entreposer les embarcations, des installations de lancement et des abords accessibles et sécuritaires pour les bateaux.

Programme :

Des exemplaires du programme de la régates pour le nombre prévu de juges et d'entraîneurs devraient être disponibles en quantité suffisante le plus tôt possible.

Conducteurs :

Tous les conducteurs d'embarcation de juges et de sécurité doivent satisfaire les exigences de Transport Canada et être compétents pour conduire leur embarcation.

Embarcations de sécurité :

On doit avoir au moins deux (2) embarcations de sécurité, en plus des embarcations de juges pour les courses en ligne.

Dans le cas d'une régates tête de rivière, le nombre d'embarcations de sécurité nécessaire est de beaucoup plus élevé que pour une course en ligne. Le juge en chef et le comité organisateur devront travailler étroitement pour établir le nombre d'embarcations de sécurité approprié pour assurer la sécurité des participants. Toutes les embarcations de sécurité devraient être équipées d'un système de communication qui permet l'échange entre les embarcations, les juges et le comité organisateur en raison des distances et du potentiel d'accident qui pourraient se produire hors du champ de vision de plus d'une seule embarcation de sécurité.

Les embarcations de sécurité devraient être déployées le long du parcours, incluant les zones d'échauffement et de récupération afin de réduire le risque de collision entre les yoles et les autres embarcations et les autres dangers tels que les culées de pont, etc. Les embarcations de sécurité devraient aussi être situées de telle sorte que toute section du parcours peut être vue et rapidement atteinte. Pour réduire les remous, il est souhaitable que ces embarcations demeurent en position fixe, en attente d'une urgence, au lieu d'être en mouvement le long du parcours de la régates.

De plus, ces embarcations doivent se conformer aux exigences en vigueur de Transport Canada, et aux exigences spécifiques des courses d'aviron. Se reporter aux règlements de Transport Canada qui ont été ajoutés aux directives en matière de sécurité de RCA.

On recommande l'utilisation d'embarcations gonflables.

Les embarcations de sécurité doivent être sur l'eau pendant les périodes d'entraînement prévues.



Embarcations de juges :

Les embarcations de juges devraient être équipées selon les exigences de Transport Canada. Chaque embarcation de juges devrait avoir un drapeau rouge et blanc, un chronomètre, un appareil radio émetteur-récepteur, un klaxon ou une cloche.

On retrouvera également sur l'embarcation une batterie d'accumulateurs de rechange chargée à bloc, un porte-voix et un porte-bloc (pour le programme des épreuves).

Pour un déroulement optimal, les régates nationales de Rowing Canada Aviron devraient avoir au moins six embarcations de juges en tout temps.

Prévoir une embarcation à moteur équipée supplémentaire en cas de panne. On devrait aussi prévoir des moteurs de rechange et du carburant supplémentaire.

Starter :

Déterminer quelles seront les installations du starter.

Aligneur/juges de départ :

Déterminer quelles seront les installations pour l'alignement des bateaux. En général, dans le cas d'une tête de rivière, le départ sera donné par le contrôleur ou le juge responsable d'organiser le départ des équipages.

Ligne d'arrivée :

Prévoir une zone réservée uniquement aux juges et au personnel de soutien qui sera équipée de tables, de chaises et d'un abri couvert. Garder les juges à l'abri de toute ingérence.

Chef d'embarcadère :

Pour éviter les accidents ou les retards dans la zone d'embarquement et de débarquement, un juge ou une ou plusieurs personnes dirigeront rapidement et de façon sécuritaire la sortie et l'entrée des embarcations sur le ponton.

Installations pour la pesée (s'il y a lieu) :

Il faudra prévoir l'aménagement d'un endroit séparé (tente) suffisamment grand pour accueillir l'équipage d'un huit où seront installées deux balances calibrées ainsi qu'une table et deux chaises réservées aux officiels par zone de pesée.

Prévoir une petite balance pour évaluer la surcharge qui sera portée par le barreur. Un approvisionnement de sable propre est nécessaire avec des contenants en nombre suffisant, des marqueurs noirs et du ruban adhésif en toile. La surcharge équivalant au poids exigé sera placée dans le bateau. On scellera les couvercles des contenants de ruban adhésif en toile.

Commission de contrôle :

Situés à l'embarcadère de bateaux, les membres de la commission sont responsables de s'assurer que toutes les embarcations ont des accessoires de sécurité bien installés et



fonctionnels (boule de proue, lanière de sécurité des souliers attachée à la bonne longueur, etc.).

Carte du parcours et signalisation :

Le comité organisateur local doit fournir un plan détaillé de toutes les installations sur terre et sur le plan d'eau.

Dans le cas d'une tête de rivière, la carte du parcours doit indiquer tous les repères terrestres, les obstacles, les zones interdites et autres dangers du genre, c.-à-d. les ponts, les bouées de signalisation navale, etc.

Le comité organisateur local doit s'assurer que la zone d'échauffement et de récupération et le plan de circulation de ces zones sont clairement indiqués sur le schéma du parcours.

Les cartes doivent aussi offrir le plan de circulation (entraînement et course). La carte ou le schéma sera affiché et sera facilement accessible aux rameurs.

Pour des raisons de sécurité, le comité organisateur local peut mettre en place des règles de circulation spéciales pour l'aviron adapté.

Conseiller en matière de sécurité :

Le comité organisateur nommera un conseiller en matière de sécurité de régates. Se reporter au Code de course de RCA pour la liste des responsabilités.

Médecin et secouriste :

Il y aura au minimum tous les jours de la régates une personne désignée qui possède un certificat de secourisme général et qui sera facilement accessible au moins trente minutes avant le départ de la première épreuve au programme et 30 minutes après la fin de la dernière épreuve au programme. On encourage le comité organisateur de se prévaloir d'un service d'ambulance et d'un personnel médical qualifié sur place. Le nom des personnes à contacter en cas d'urgence devra être affiché. Le kiosque de premiers soins doit être ouvert durant les périodes d'entraînement.

Médecin/secouriste (régates nationales) :

Chaque régates nationale nommera un médecin en chef qui sera responsable de l'organisation sur le plan médical de la régates. La nomination sera annoncée suffisamment tôt dans la planification de la régates pour qu'il soit possible de prévoir et organiser les besoins en service d'ambulance et en personnel d'intervention d'urgence. On prévoira au minimum les services d'un médecin et d'un physiothérapeute ainsi que les services ambulanciers.

Les installations médicales normales comprennent une chambre privée chauffée ou climatisée avec un accès aux toilettes, équipée de deux civières et située à un point central du site de compétition. Le matériel médical serait fourni par le personnel médical et le comité de la régates devra le remplacer au besoin.



Services météorologiques :

Le comité organisateur de la régates devrait avoir tous les numéros de téléphone du bureau météorologique utiles au juge en chef. Il devra avoir sur les lieux un accès à une radio portative et à l'internet.

L'équipement suivant est obligatoire pour toutes les régates nationales et est facultatif pour les autres régates :

- Détecteur de foudre (à la ligne de départ et d'arrivée)
- Une station météorologique de régates – un ordinateur de RCA avec un accès au site internet de Environnement Canada.
- Thermomètre.
- Baromètre (lecture chaque heure afin de détecter la tendance barométrique) (facultatif)
- Anémomètre (direction et vitesse du vent) (facultatif).

Période d'entraînement prévue :

Un comité organisateur qui accorde du temps d'entraînement sur le plan d'eau de compétition devra afficher les heures d'ouverture du plan d'eau et le plan de circulation. Durant les entraînements prévus par le comité organisateur, il y aura la présence des embarcations de sécurité sur le plan d'eau et l'accessibilité aux services de premiers soins. Il n'a aucune exigence qui oblige la tenue d'entraînement sur le plan d'eau.

Communications :

Pour des raisons de sécurité, un système émetteur-récepteur de portée suffisante pour recevoir un signal clair sur la distance maximum du parcours et qui comprend un minimum de trois canaux opérationnels doit être accessible pour les communications de la régates.

Le président de la régates et le juge en chef détermineront le nombre d'émetteurs-récepteurs nécessaires pour la régates. Ils assigneront aussi les canaux.

Considérations additionnelles pour une régates tête de rivière :

Les organisateurs d'une tête de rivière doivent avoir les informations suivantes :

- La liste de la circulation locale ou les règles de course incluant les procédures de dépassement
- La publication des pénalités imposées pour une violation à la circulation locale ou à une règle du Code de course
- Le classement des équipages pour faire partir si possible les équipages rapides avant ceux classés plus lents.

Le comité organisateur d'une tête de rivière doit tenir compte de :

- Minimiser le nombre de dépassements en favorisant le départ des équipages classés rapides avant les équipages classés plus lents dans la séquence des départs contre la montre
- Minimiser les dépassements en fixant un intervalle de départ plus long entre les différents types de bateaux
- Prévoir un mécanisme de chronométrage d'urgence, car les têtes de rivière reposent essentiellement sur la performance chronométrée



**Annexe C – LISTE DE VÉRIFICATION D'APPROBATION
DE RÉGATE**

REGATE :	DATE :
Club organisateur de RCA :	Endroit :
Président :	Téléphone :
Adresse :	Télocopieur/Courriel :
	Nom et n° de téléphone de l'adjoint :

JUGE EN CHEF :	
Adresse :	Type de parcours :
	Longueur du parcours :
	Plan d'eau du parcours :
Téléphone :	Nombre de couloirs :
Télocopieur/courriel :	Intervalle de course :
	Heure de début et de fin de la compétition /
Nombre de juges de RCA demandé :	Course en ligne ou tête de rivière?

CONSEILLER EN MATIERE DE SECURITE :	SECOURISTE/MEDECIN
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Télocopieur/courriel :	Télocopieur/courriel :



	COLONNE A	COLONNE B
POINTS	ACCEPTÉ (PRÉCISER LA QUANTITÉ SI NÉCESSAIRE)	FOURNI (EXÉCUTER PAR LE JUGE EN CHEF DU SITE)
Programme des épreuves *		
Embarcations de sécurité qui répondent aux normes de Transport Canada *		
Embarcations de juges qui répondent aux normes de Transport Canada*		
Embarcation/ponton du starter *		
Embarcation/ponton de l'aligneur		
Cartes du parcours et de la circulation (course et entraînement) *		
Personnes à contacter en cas d'urgence *		
Personnes à contacter pour les mises à jour météorologiques *		
Autorisations nécessaires		
Radios/cellulaires *		
Chef d'embarcadère *		
Chef de la zone d'échauffement*		
Chef de la zone de récupération		
Eau potable *		
Conducteurs d'embarcation *		
Carte du plan de circulation terrestre *		
Signalisation du parcours *		
Balances pour la pesée		
Surcharge de poids		
Affichages/Feuilles de résultat		
Marqueurs de proue de couloir *		
Thermomètre pour l'eau		
Périodes d'entraînement prévues*		



Bien prendre note que :

Les points susmentionnés représentent les exigences minimales pour tenir une régata sécuritaire et équitable. Les points indiqués avec une « * » sont obligatoires.

Une régata nationale devrait se dérouler avec six embarcations de juges. Le nombre d'embarcations de juges nécessaires pour une course en ligne est calculé selon le nombre de yoles dans la course; lorsque quatre yoles ou plus s'affrontent, alors idéalement deux embarcations de juges devraient suivre les rameurs et une embarcation reste au départ. Une seule embarcation de juges est nécessaire pour les courses où s'affrontent trois yoles ou moins.

Dans le cas d'une tête de rivière, le juge en chef et le comité organisateur fixent le nombre et la position des embarcations de juges et de sécurité. En général, au cours d'une course contre la montre, les embarcations de juges et de sécurité restent en position fixe.

Toute irrégularité que le juge en chef de RCA ne peut pas tolérer le jour de la régata peut être une raison pour retarder la régata jusqu'au moment où les conditions sont satisfaites.

Si nécessaire, le juge en chef peut retirer l'approbation pour la régata et refuser de permettre aux juges de RCA d'arbitrer.

Voici l'exemple d'une liste de postes et de fonctions qui demande des juges brevetés de RCA (ou du personnel de soutien) pour la tenue d'une régata nationale.

<u>Juges de RCA</u>	<u>Officiels de la région</u>
• Juge en chef	Président de la régata
• Commission de contrôle	Adjoints
Pesée	Adjoints
Chefs d'embarcadère	Adjoints
• Aligneur (juge au départ)	Adjoint
• Starter	Adjoint
• Juges (sur plan d'eau)	Conducteurs d'embarcation
• Juge en chef à la ligne d'arrivée	Chronométrateurs
• Juges à la ligne d'arrivée	Préposé au drapeau/klaxon
• Chefs de zone	Conducteurs d'embarcation
Échauffement/Récupération	Conducteurs d'embarcations de sécurité
	Secouriste



**Annexe D – FORMULAIRE DE RAPPORT DE RÉGATE DE
ROWING CANADA AVIRON**

REGATE :	CLUB ORGANISATEUR DE RCA :
PRÉSIDENT DE LA RÉGATE :	DATE :
JUGE EN CHEF :	ENDROIT :
CONSEILLER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ :	
MÉDECIN/SECOURISTE :	

JUGES brevetés de RCA présents (Si un espace supplémentaire est requis, utilisez le verso de la feuille ou des feuilles supplémentaires ou les deux).

Nom	Rôle (Starter, juge à l'arrivée, etc.)

Commentaires : Utilisez l'espace ci-dessous. (Si un espace supplémentaire est requis, utilisez le verso de la feuille ou des feuilles supplémentaires ou les deux). Bien inclure des commentaires sur les points suivants :

Incidents/accidents : Ne faire aucune tentative d'évaluation de l'incident ou de l'accident, ni inclure de recommandations de mesures correctives. Veuillez seulement rapporter l'événement.

Rendre compte de : La séquence des événements, la nature et l'endroit de l'incident ou de l'accident, les personnes impliquées. D'autres personnes, au besoin (compagnie d'assurance, comité organisateur, etc.) se pencheront sur les raisons et les circonstances de l'événement et les évalueront.



